



## Procédure à suivre si vous payez par chèques formation :

1. S'inscrire sur le site de Pluxee, au dispositif chèque formation :  
<https://soeasy.sodexo.be/ChequesFormation/inscription>
2. Attendre la confirmation d'inscription et le **numéro d'autorisation** qui vous est attribué
3. Attendre la facture SSPF qui reprend le nombre de chèques à commander
4. Commander les chèques en payant directement sur le compte Pluxee BE 51 2100 0009 8062 :  
nombre de chèques X 15 € avec en communication votre **numéro d'autorisation**
5. Attendre la confirmation de commande. Cette confirmation de commande contient votre **code secret** à 5 chiffres
6. Les chèques-formation sont virtuels et le **code d'utilisation** les concrétise. Il s'agit d'un code de 8 chiffres, que vous obtenez via le serveur vocal :  
Appelez le 02/547 55 79 ;  
Introduisez votre numéro d'autorisation et votre code secret, disponible sur la confirmation de paiement  
Suivez les options de menu suivantes : Option 2 > Option 1 > Option 1
7. **IMPORTANT : vous transmettez à la SSPF le code d'utilisation et sa date de validité**
8. A noter que le paiement par chèques n'est pas autorisé pour les e-learning et les formations vaccination/réanimation. Si vous souhaitez suivre ce type de formations, vous devez faire une inscription séparée des autres formations qui bénéficient des chèques formation

Toutes les infos sont disponibles via :

<https://www.pluxee.be/fr/produits/entreprises/cheque-formation/>

Cette procédure peut sembler complexe mais une fois utilisée, elle le paraît moins et offre un bel avantage financier :

*Exemple :*

- Vous vous inscrivez à un pack de 6 conférences générales via le site de la SSPF – Prix de la formation = 220€ TTC
- Vous choisissez le paiement par chèques-formation (proposé dans les choix lors de l'inscription)
- A la réception de votre facture SSPF, il vous sera demandé 12 chèques si votre présence a bien été enregistrée pour toutes les formations auxquelles vous vous êtes inscrit.e. (obligation et contrôle de la Région Wallonne)
- Vous payez 12 x 15€ = 180€
- Grâce à l'intervention de la Région Wallonne, les chèques doublent leur valeur à l'utilisation, c'est donc comme si vous aviez acheté pour 360€ de chèques.
- 360€ - 220€ (montant de la facture) = 140€. Cette somme vous est remboursée directement par Pluxee.
- Vous avez donc payé en réalité : 180€ - 140€ remboursés par Pluxee = 40€ TTC pour un pack de 6 formations générales